



AVIS PUBLIC

Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue le 7 mai 2024, le Règlement établissant un programme d'aide financière complémentaire pour le développement de logements abordables dans le cadre de Programmes de la Société d'habitation du Québec (2024, chapitre 44) lequel a été approuvé par la Société d'habitation du Québec le 23 mai 2024.

Ce règlement est maintenant en vigueur et actuellement déposé dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 24 mai 2024.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière